

**Arrêté du 10 avril 2014 modifiant l'arrêté du 14 janvier 2013 portant nomination des représentants du personnel au comité technique de la protection judiciaire de la jeunesse  
NOR : JUSF1409169A**

La garde des sceaux, ministre de la justice,

*Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;*

*Vu la loi n°2010-751 du 5 juillet 2010 relative à la rénovation du dialogue social et comportant diverses dispositions relatives à la fonction publique ;*

*Vu le décret n°2010-1743 du 30 décembre 2010 relatif à la prorogation et à la réduction de la durée des mandats des membres de certaines instances représentatives du personnel de la fonction publique de l'Etat ;*

*Vu le décret n° 2011-184 du 15 février 2011 modifié relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'Etat ;*

*Vu l'arrêté du 20 mai 2011 relatif à la création des comités techniques à la direction de la protection judiciaire de la jeunesse,*

*Vu l'arrêté du 5 décembre 2011 établissant la liste des organisations syndicales appelées à désigner des représentants au sein du comité technique de la protection judiciaire de la jeunesse et fixant le nombre de sièges de titulaires et de suppléants attribués à chacune d'elles,*

*Vu l'arrêté du 14 janvier 2013 portant nomination des représentants du personnel au comité technique de la protection judiciaire de la jeunesse,*

*Vu les désignations auxquelles il a été procédé par lesdites organisations,*

ARRÊTE

**Article 1**

Sont nommés représentants du personnel au comité technique de la protection judiciaire de la jeunesse :

Pour le Syndicat national des personnels de l'éducation et du social – Protection judiciaire de la jeunesse – Fédération syndicale unitaire (SNPES- PJJ- FSU)

| TITULAIRES         | SUPPLÉANTS           |
|--------------------|----------------------|
| Mme Maria INES     | M. Alain CYROULNIK   |
| M. Michel FAUJOUR  | M. François WOUTERS  |
| Mme Natacha GRELOT | M. Christophe CARON  |
| Mme Nathalie CARON | Mme Johanna CLEMENTE |
| M. Carlos LOPEZ    | Mme Marie LAFOSSE    |

Pour la Confédération générale du travail- Protection judiciaire de la Jeunesse (CGT-PJJ)

| TITULAIRES            | SUPPLÉANTS         |
|-----------------------|--------------------|
| Mme Isabelle AUDUREAU | M. Rémi TITONEL    |
| M. Jean-Paul BAZELLE  | Mme Marine FICHEUX |
| Mme Aurore TREPP      | M. Thierry TAME    |

---

## BULLETIN OFFICIEL DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE

---

Pour l'Union Nationale des syndicats autonomes- Syndicat de la protection judiciaire de la jeunesse (UNSA-PJJ)

| TITULAIRES           | SUPPLÉANTS           |
|----------------------|----------------------|
| M. Laurent HERVE     | M. Vincent CORNUAULT |
| Mme Catherine BERTHE | Mme Claudine GENET   |

### **Article 2**

La directrice de la protection judiciaire de la jeunesse est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Bulletin officiel du ministère de la justice.

Fait le 10 avril 2014.

Pour la ministre et par délégation,  
La directrice de la protection judiciaire  
de la jeunesse,

**Catherine SULTAN**